

Veillez penser à l'environnement avant d'imprimer ce billet électronique. À l'enregistrement, Cathay Pacific n'exige pas que ses passagers présentent des copies papier de leurs billets électroniques. À moins que l'une des autorités aéroportuaires de votre ville de départ ou des points de transit n'exige spécifiquement que vous présentiez une copie papier de votre billet électronique pour vous rendre à l'aéroport, nous vous recommandons de ne pas imprimer votre billet électronique.

Avis de protection des données : vos données personnelles seront traitées conformément à la politique de protection des données du transporteur correspondant et, si vous avez réservé via un système global de distribution (GDS), à sa politique de protection des données. Ces politiques sont disponibles ici : www.iatatravelcenter.com/privacy ou directement auprès du transporteur ou du GDS. Vous devriez lire cette documentation, qui s'applique à votre réservation et spécifie, par exemple, comment vos données personnelles sont collectées, stockées, utilisées, publiées et transférées (s'applique aussi pour des itinéraires incluant plusieurs compagnies aériennes).

Frais et numéros d'identification

Codes fiscaux italiens : P.I. 00862211000 C. F. 07277450156

Numéro d'enregistrement IBL : C06002052

OO : Frais de service de sécurité passager

YR/YQ : Surcharge carburant/assurance/Frais prélevés par les compagnies aériennes

OB : Frais de réservation et d'émission prélevés par les compagnies aériennes

XT : Somme des taxes gouvernementales et des surcharges transporteurs

Émission de dioxyde de CO2 : pour calculer votre part d'émission de CO2 liée à votre vol, veuillez vous rendre sur notre site www.cathaypacific.com/flygreener.

Rappels concernant les billets électroniques

- (1) Il est de la responsabilité des passagers de s'assurer que leurs documents de voyage sont valides et qu'ils détiennent tous les visas et certificats médicaux nécessaires à l'entrée à destination. Nous nous réservons le droit de refuser de transporter les passagers qui ne répondraient pas à ces obligations. Nous ne serons alors pas responsables des pertes ou des dépenses encourues par le passager si l'entrée à destination lui est refusée.
- (2) Les billets doivent être utilisés en séquence. Si vous ne prenez pas un vol réservé et que vous ne nous en informez pas, les réservations suivantes seront annulées. Dans certains pays, des frais de non-présentation peuvent également être perçus. Merci d'annuler vos réservations si vous n'avez pas l'intention de voyager.
 - (a) **Pour les billets achetés en Italie :** en cas de non utilisation, quelle que soit la raison, du vol de départ (ou d'un segment du vol de départ, ou d'un segment du vol de retour), la demande de maintien des segments successifs du billet ne peut être acceptée que si un contact préalable a été établi avec Cathay Pacific, en contactant le Centre d'Appel au numéro suivant : 800791720 (ou +39 0299953954 depuis l'étranger) ou par e-mail : customerservice_italy@cathaypacific.com qui sera suivi d'une confirmation de réception, dans le délai spécifié ci-dessous :
 - (i) Dans les 24 heures après le départ du vol non utilisé ; ou
 - (ii) Si le départ du prochain segment intervient dans les 24 heures suivant le vol non utilisé, le contact avec le Centre d'Appel doit être effectué au moins 2 heures avant le départ du segment de vol suivant susmentionné.
 - (b) Le Centre d'Appel émettra un nouveau billet électronique avec l'itinéraire modifié, et le passager pourra s'enregistrer en ligne (si disponible) ou à l'aéroport. Si le passager ne communique pas comme indiqué ci-dessus, ou après le délai indiqué, selon la disponibilité du siège sur le segment suivant et les vols suivants, Cathay Pacific se réserve le droit de demander un paiement d'un montant correspondant à la différence entre le prix payé du billet original et le tarif supérieur dans la même classe/cabine de voyage, applicable à l'itinéraire modifié au moment de l'émission du billet, sauf si les conditions tarifaires du billet original sont plus favorables pour le passager, celles-ci seront appliquées.
- (3) L'heure indiquée sur le coupon de vol ou le reçu itinéraire correspond à l'heure de départ de l'appareil. Les passagers doivent prévoir suffisamment de temps pour accomplir toutes les formalités. Il est recommandé aux passagers de se présenter à l'aéroport au plus tard une heure et demie avant l'heure de départ. Les comptoirs d'enregistrement de Cathay Pacific ferment 40 minutes avant l'heure de départ prévue, cependant, l'heure de fermeture peut varier légèrement selon les aéroports. Les passagers arrivant après l'heure de fermeture pourront être refusés, Cathay Pacific ne pourra en être tenue responsable. Merci de contacter votre bureau Cathay Pacific local sur www.cathaypacific.com/cx/en_HK/contact-us.html, car les règles et l'heure d'enregistrement peuvent varier selon le pays et l'aéroport.
- (4) Afin de minimiser toute perturbation lors de votre voyage, la porte d'embarquement sera fermée 10 minutes avant l'heure de départ. Les passagers en retard pourront ne pas être acceptés à bord. Merci de vous présenter en porte d'embarquement au minimum 30 minutes avant l'heure de départ afin de procéder aux formalités d'embarquement.
- (5) Cathay Pacific et la plupart des compagnies aériennes peuvent sur vendre les vols. Cathay Pacific s'efforcera de respecter toutes les réservations confirmées, nous ne pouvons garantir la disponibilité des sièges. Toutefois, le cas échéant, Cathay Pacific applique une politique de compensation conformément à la réglementation en vigueur et à notre politique d'indemnisation, pour les passagers avec des réservations confirmées et dont le transport est refusé en raison d'une surréservation.
- (6) Ce billet d'avion a une validité d'un an à compter de la date d'émission, sauf indication contraire sur le billet, dans notre réglementation tarifaire, dans la notification tarifaire, dans les conditions de transport ou autres règlements en vigueur.

Avis aux passagers internationaux sur les limitations de responsabilité : les passagers qui entreprennent un voyage sont informés que les dispositions d'un traité international (Convention de Varsovie, Convention de Montréal de 1999 ou autre traité), ainsi que celles du Contrat de Transport ou Tarifaire du transporteur peuvent être applicables à l'ensemble du voyage, y compris toute partie effectuée en intégralité dans le pays de départ et de destination. Les traités en vigueur régissent et peuvent limiter la responsabilité des transporteurs vis-à-vis des passagers en cas de décès ou de blessures, de destruction, de perte ou d'avarie des bagages, ainsi qu'en cas de retard des passagers et des bagages. Une protection supplémentaire peut généralement être obtenue en souscrivant une assurance auprès d'une entreprise privée. Cette assurance n'est affectée par aucune limitation de

la responsabilité du transporteur en vertu d'un traité international. Pour plus d'informations, veuillez consulter votre compagnie aérienne ou le représentant de votre compagnie d'assurance.

Modalités intégrées : votre voyage est soumis aux Conditions Générales de Transport de Cathay Pacific

<https://www.cathaypacific.com/content/dam/cx/legal-and-privacy/cx-general-conditions-of-carriage-for-passengers-baggage-en-281219.pdf> et aux conditions tarifaires, y compris les tarifs transfrontaliers www.cathaypacific.com/content/dam/cx/legal-and-privacy/canada/transborder-tariff/CTA-transborder-tariff-web.pdf et internationaux www.cathaypacific.com/content/dam/cx/legal-and-privacy/canada/CTA-intl-tariff-web.pdf le cas échéant. L'ensemble de ces documents sont par les présentes intégrées pour renvoi et font partie intégrante de votre contrat de transport avec nous.

Conditions applicables aux services de transfert non aérien : nous agissons en tant que mandataire de tiers fournisseurs de services dans la vente et la promotion de billets pour des services de transfert non aériens. Si vous voyagez avec l'un de nos partenaires de services de transfert non aériens, votre contrat pour le service de transfert non aérien est régi par les conditions générales de service du fournisseur de service de transfert non aérien concerné, telles qu'elles ont été mises à disposition par nous en leur nom et/ou comme indiquées sur le site Web de ce fournisseur de services de transfert non aérien au moment de la réservation.

Batteries lithium-ion : les batteries lithium-ion, que l'on trouve généralement dans les appareils électroniques grand public, peuvent être dangereuses et peuvent déclencher des incendies lorsqu'elles ne sont pas transportées correctement. Aucune batterie lithium-ion de rechange n'est autorisée dans les bagages en soute. Pour des informations sur les bagages cabine et plus d'information à propos du transport de batteries lithium-ion, veuillez visiter https://www.cathaypacific.com/cx/en_AU/baggage/controlled-and-banned-items/lithium-batteries.html#:~:text=The%20maximum%20number%20of%20equipment,15%20pieces%20in%20each%20bag.

Objets de valeur : à l'exception des bagages transportés dans le cadre du transport international tel que défini par les Conventions de Varsovie ou de Montréal, ne sont pas couverts les dommages occasionnés aux articles que vous incluez dans vos bagages et qui sont interdits par les Conditions Générales de transport de Cathay Pacific. Ces articles comprennent, mais sans s'y limiter, des objets fragiles, périssables, de valeur ou rares, ou des marchandises commerciales et des échantillons, des documents commerciaux et d'identification. Vous pouvez déclarer la valeur supérieure de certains bagages à l'aéroport, sous réserve de frais supplémentaires.

Informations sanitaires concernant les voyages : pour des conseils de santé importants avant votre vol, veuillez consulter notre site Web https://www.cathaypacific.com/cx/en_US/prepare-trip/travel-and-health/before-you-fly.html avant votre voyage et notre magazine et les vidéos de santé une fois à bord. Si vous avez des inquiétudes concernant votre santé en vol, vous devez consulter votre médecin ou contacter votre service réservation le plus proche pour obtenir des conseils avant de voyager.

Questions et informations supplémentaires : si vous avez d'autres questions concernant ce document, ou tout autre aspect de votre voyage à venir, veuillez nous contacter ici : www.cathaypacific.com/cx/en_HK/contact-us.html.

Règlement de la Communauté européenne (CE) N°889/2002 - Responsabilité du transporteur aérien pour les passagers et leurs bagages

Cette note d'information résume les règles de responsabilité requises par la législation de la Communauté européenne et appliquées par Cathay Pacific en matière de transport international. Les conversions approximatives des droits de tirage spéciaux (DTS) en euros sont fournies à titre indicatif seulement et seront sujettes aux fluctuations des taux de conversion des devises. Les taux de change actuels peuvent être téléchargés à partir de www.imf.org/external/np/fin/data/rms_five.aspx.

Indemnisation en cas de décès ou de blessure

Il n'y a aucune limite financière à la responsabilité du transporteur en cas de décès ou de dommage corporel causé par un accident à bord de l'appareil ou lors de l'embarquement ou du débarquement. **Lorsque la Convention de Montréal s'applique** : pour les dommages prouvés allant jusqu'à 128 821 DTS (environ 154 500 euros), le transporteur ne se prévaut d'aucun moyen de défense autre que la négligence contributive et n'exclura ou ne limitera par ailleurs sa responsabilité. Au-delà de 128 821 DTS, le transporteur peut s'opposer à la réclamation s'il peut prouver qu'il n'a pas fait preuve de négligence ou de faute. **Lorsque la Convention de Varsovie s'applique et dans tous les autres cas** : pour les dommages prouvés allant jusqu'à 128 821 DTS (environ 154 500 euros), le transporteur ne se prévaut d'aucun moyen de défense autre que la négligence contributive et n'exclura ou ne limitera par ailleurs sa responsabilité. Au-delà de 100 000 DTS, le transporteur peut s'opposer à la réclamation s'il peut prouver qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour éviter le dommage ou qu'il était impossible de prendre de telles mesures. Lorsque ni la Convention de Montréal ni la Convention de Varsovie ne s'appliquent, des limites différentes peuvent être imposées par la loi locale.

Retards passagers : en cas de retard des passagers, le transporteur est responsable des dommages à moins qu'il puisse prouver qu'il a pris toutes les mesures raisonnables pour éviter le dommage ou qu'il lui était impossible de prendre de telles mesures. Le transporteur peut invoquer la défense de négligence contributive. **Lorsque la Convention de Montréal s'applique** : la responsabilité est limitée à 5 346 DTS (environ 6 400 EUR). **Lorsque la Convention de Varsovie s'applique** : la responsabilité est limitée à 16 600 DTS (environ 20 000 EUR). Lorsque ni la Convention de Montréal ni la Convention de Varsovie ne s'appliquent, des limites différentes peuvent être imposées par la loi locale.

Destruction, perte, dommage ou retard aux bagages : en ce qui concerne toutes les réclamations de bagages, le transporteur peut invoquer la défense de négligence contributive. **Lorsque la Convention de Montréal s'applique** : le transporteur est responsable de la destruction, de la perte ou de l'avarie des bagages enregistrés, sous réserve des moyens de défense applicables en cas de défaut, de qualité ou de vice inhérent. Le transporteur n'est responsable de la destruction, de la perte ou de l'avarie des bagages non enregistrés que s'il est prouvé qu'il était en faute. Le transporteur est responsable des dommages résultant d'un retard des bagages, à moins qu'il puisse prouver qu'il a pris toutes les mesures raisonnables pour éviter le dommage ou qu'il lui était impossible de prendre de telles mesures. La responsabilité est limitée à 1 288 DTS (environ 1 550 EUR) par passager pour

les bagages enregistrés et en cabine. **Lorsque la Convention de Varsovie s'applique** : le transporteur est responsable de la destruction, de la perte, de l'avarie ou du retard des bagages, à moins qu'il ne prouve qu'il a pris toutes les mesures raisonnables pour éviter le dommage ou qu'il lui était impossible de prendre de telles mesures. La responsabilité est limitée à 17 DTS (environ 20 EUR) par kilogramme de bagages enregistrés et à un total de 332 DTS (environ 400 EUR) dans le cas de bagages non enregistrés. Ces limites ne s'appliquent pas s'il est prouvé que les dommages résultent d'un acte imprudent ou d'une omission du transporteur, sachant qu'un dommage serait probablement causé. Lorsque ni la Convention de Montréal ni la Convention de Varsovie ne s'appliquent, des limites différentes peuvent s'appliquer selon la loi locale. Si la loi locale ne spécifie aucune limite, les limites applicables sont les mêmes que celles de la Convention de Varsovie.

Limites plus élevées pour les bagages : un passager peut bénéficier d'une limite de responsabilité plus élevée en faisant une déclaration de valeur spéciale au plus tard à l'enregistrement en payant des frais supplémentaires. Alternativement, si la valeur des bagages dépasse la limite de responsabilité applicable, elle doit être entièrement assurée par le passager avant le voyage.

Plaintes au sujet des bagages : si les bagages sont endommagés, retardés, perdus ou détruits, le passager doit écrire et faire une réclamation auprès du transporteur aérien dès que possible. En cas d'avarie des bagages enregistrés, le passager doit écrire et faire une réclamation dans les sept jours et en cas de retard dans les vingt et un jours, dans les deux cas à compter de la date à laquelle les bagages ont été mis à la disposition du passager.

Responsabilité des transporteurs contractuels et réels : si le transporteur effectuant le vol n'est pas le même que le transporteur contractuel, le passager a le droit de porter plainte ou de réclamer des dommages-intérêts contre l'un ou l'autre. Si le nom ou le code d'un transporteur est indiqué sur le billet, le transporteur est le transporteur contractuel.

Délai de recours : toute action en justice pour réclamer des dommages-intérêts doit être intentée dans un délai de deux ans à compter de la date d'arrivée de l'appareil, ou à compter de la date à laquelle l'appareil aurait dû arriver.

Cette note est requise par le règlement (CE) n° 889/2002 de la Communauté Européenne modifiant le règlement n° 2027/97 : cette note ne peut servir de fondement à une demande d'indemnisation ni à interpréter les dispositions du Règlement ou de la Convention de Montréal ou de Varsovie et ne fait pas partie du contrat entre le transporteur et le passager.

Avis concernant le Règlement sur la Protection des Passagers Aériens (APPR) par l'Office des Transports du Canada : les droits des passagers et les obligations des compagnies aériennes pour les passagers voyageant sur des vols à destination, en provenance et à l'intérieur du Canada, y compris les vols en correspondance, peuvent être consultés sur https://www.cathaypacific.com/cx/en_US/prepare-trip/passenger-rights-and-regulations.html#Canada.

Certaines matières ou objets, dits « produits dangereux », tels que les aérosols, les feux d'artifice et les liquides inflammables sont strictement interdits à bord. Si vous ne comprenez pas ces restrictions, veuillez nous contacter pour plus d'informations.

Produits dangereux : certains articles ou substances susceptibles de présenter un risque important pour la santé, la sécurité, les effets d'autrui ou l'environnement lorsqu'ils sont transportés par voie aérienne sont considérés comme produits dangereux et leur transport aérien est interdit. Il est de la responsabilité des passagers de s'assurer qu'ils ne transportent pas de tels articles sur leur personne ou dans leurs bagages, sinon ils peuvent commettre une infraction. Pour plus d'informations sur les articles interdits, veuillez cliquer sur le lien suivant :

https://www.cathaypacific.com/cx/en_HK/baggage/controlled-and-banned-items/controlled-items.html.

FRANCHISE BAGAGE CABINE

Les passagers (à l'exception des bébés) ont des franchises bagage basées sur la classe de voyage dans laquelle ils voyagent ou selon leur statut de membre Marco Polo (MPO). Si vous voyagez dans deux classes durant votre voyage, vous aurez le droit à la franchise la plus importante sur l'ensemble de votre parcours.

Réservations éligibles au départ et à destination de Hong Kong et de la Nouvelle-Zélande - si vous entreprenez un voyage (a) qui comprend un vol sans escale entre Hong Kong et la Nouvelle-Zélande ; (b) dont tous les vols sont assurés par Cathay Pacific ou Air New Zealand uniquement ; et (c) dont l'origine, la destination et toutes les escales entre les deux trajets sont situés à Hong Kong et en Nouvelle-Zélande uniquement, la politique suivante concernant les bagages cabine s'applique :

- (1) Classe Affaires et Classe Économique Premium, ET membres MPO Diamond, Gold et Silver voyageant en Classe Économique : 2 articles, 7 kg (15 lb) chacun.
- (2) Classe Économique : 1 article, 7 kg (15 lb).

Le total des dimensions de chaque article ne doit pas excéder 118 cm (46") (c.à.d. longueur + hauteur + largeur) y compris les roues, poignées et poches latérales.

Tous les autres vols

- (1) Un bagage cabine dont les dimensions hors-tout (y compris les roues, poignées et poches latérales) n'excèdent pas 56 x 36 x 23 cm (22" x 14" x 9"). Le poids total du bagage, des objets de petit volume mentionnés ci-dessous et des achats en détaxe ne doit pas excéder 7 kg.
- (2) **Articles personnels** : vous pouvez emporter gratuitement à bord les objets suivants :
 - (a) Un petit bagage (sac à main, sac à dos, mallette, sac d'ordinateur portable, housse d'appareil photo) dont les dimensions n'excèdent pas 16 x 31 x 41 cm (6" x 12" x 16"), qui peut se ranger sous le siège devant vous pour les passagers en Classe Économique et en Classe Économie Premium, et

- (b) Un appareil d'assistance tel qu'une canne, un déambulateur, une béquille, un fauteuil roulant (si le rangement en cabine le permet)
- (3) Lorsque vous voyagez avec un enfant ou un bébé, vous pouvez emporter le ou les article(s) suivant(s) à bord gratuitement :
- (a) un siège auto approuvé. Consultez la page : https://www.cathaypacific.com/cx/en_HK/prepare-trip/help-for-passengers/travelling-with-children/safety-seats-and-devices/car-safety-seat.html
- (b) un petit sac pour la nourriture et les couches (à utiliser pendant le vol).
- (c) une poussette ou landau parapluie pliable correspondant à la taille et au poids standard autorisés pour les sacs en cabine une fois repliée (s'il est possible de les arrimer en cabine).

Franchise bagage cabine pour les passagers de Première Classe ou Classe Affaires, ET les membres MPO Diamond, Gold et Silver :

- (1) Passagers Première Classe ET membre MPO Diamond : Le poids de l'ensemble des articles incluant ceux achetés en détaxe ne doit pas excéder 15 kg (33 lb).
- (2) Passagers Classe Affaires ET membres MPO Gold et Silver voyageant en Classe Économie Premium ou Classe Économique : le poids de l'ensemble des articles incluant ceux achetés en détaxe ne doit pas excéder 10 kg (22 lb).

FRANCHISE BAGAGE ENREGISTRÉ

Nous sommes actuellement en train de modifier nos franchises bagages enregistrés. Le moyen le plus simple de connaître votre franchise bagage enregistré est de consulter notre site Internet à l'adresse suivante : https://www.cathaypacific.com/cx/en_HK/baggage/check-in-baggage/cathay-pacific-flights.html. Vous pouvez également utiliser le guide ci-dessous pour calculer votre franchise bagage enregistré.

Si les troisième et quatrième chiffres de la « base tarifaire » indiqués sur la première page du billet électronique indiquent les chiffres suivants, alors la POLITIQUE DE FRANCHISE BAGAGE ENREGISTRÉ 2 ci-dessous s'applique : 21 (tarif « léger »), 31 (tarif « Essential »), 41 (tarif « Flex »), 55 (tarif visite de groupe tout compris Classe Économie Premium et Classe Affaires), 88 (tarif visite de groupe tout compris Classe Économique) ou 99 (tarif Classe Économie Premium, Classe Affaires et Première Classe). Pour toutes les autres bases tarifaires, la POLITIQUE DE FRANCHISE BAGAGE ENREGISTRÉ 1 ci-dessous s'applique.

POLITIQUE DE FRANCHISE BAGAGE ENREGISTRÉ 1

Conformément aux réglementations internationales sur les bagages, aucun bagage enregistré ne peut peser plus de **32 kg (70 lb)**.

Tous les vols (sauf ceux à destination ou en provenance des Amériques et les réservations éligibles à destination ou en provenance de la Nouvelle-Zélande)

La Franchise bagage gratuite sur les vols programmés de Cathay Pacific est établie comme suit :

- (1) Première Classe : Trois articles, total de 50 kg (110 lb).
- (2) Classe Affaires : Deux articles, total de 40 kg (88 lb).
- (3) Classe Économie Premium : Deux articles, total de 35 kg (77 lb).
- (4) Classe Économique : Deux articles, total de 30 kg (66 lb).
- (5) Les bébés qui ne disposent pas de siège ont droit à deux articles, total de 10 kg (22 lb) de bagage plus une poussette ou un landau entièrement pliable.

Franchise bagage supplémentaire pour les membres du Club Marco Polo et certains membres prioritaires sélectionnés **oneworld** :

- (1) Membres Diamond MPO et membres Emerald **oneworld** : 1 bagage, 20 kg (44 lb).
- (2) Membres MPO Gold et membres Sapphire **oneworld** : 1 bagage, 15 kg (33 lb).
- (3) Membres Silver MPO : 10 kg (22 lb).

Les Amériques : La Franchise bagage enregistré s'applique aux passagers dont l'itinéraire comporte un point dans les pays d'Amérique du Nord, Centrale ou du Sud :

- (1) Première classe : Trois articles, 32 kg (70 lb) chacun.
- (2) Classe Affaires : Deux articles, 32 kg (70 lb) chacun.
- (3) Classe Économie Premium : Deux articles, 23 kg (50 lb) chacun.
- (4) Classe Économique : Deux articles, 23 kg (50 lb) chacun.

Le total des dimensions de chaque article ne doit pas excéder 158 cm (62") (c.à.d. longueur + hauteur + largeur).

Les bébés qui ne disposent pas d'un siège ont droit à :

- (1) Première classe et classe Affaires : 1 article, 32 kg (70 lb)
- (2) Classe Économie Premium : 1 article, 23 kg (50 lb)
- (3) Classe Économique : 1 article, 23 kg (50 lb)

ET une poussette ou un landau entièrement pliable.

Le total des dimensions de chaque article ne doit pas excéder 115 cm (45") (c.à.d. longueur + hauteur + largeur).

La Franchise bagage supplémentaire pour les membres du Club Marco Polo et certains membres prioritaires sélectionnés **oneworld** est la suivante :

- (1) Membres Diamond MPO et membres Emerald **oneworld** : 1 article.
- (2) Membres MPO Gold : 1 article.

Aucun article de bagage ne peut peser plus de 32 kg (70 lb).

Franchise bagage enregistré en Nouvelle-Zélande éligible

Si vous entreprenez un voyage (a) qui comprend un vol sans escale entre Hong Kong et la Nouvelle-Zélande ; (b) dont tous les vols sont assurés par Cathay Pacific ou Air New Zealand uniquement ; et (c) dont l'origine, la destination et toutes les escales entre les deux trajets sont situés à Hong Kong et en Nouvelle-Zélande uniquement, la franchise bagage suivante s'applique :

1. Adultes et enfants

- (a) Les **passagers en Classe Affaires** ont droit à **trois bagages enregistrés gratuits**, ne pesant chacun pas plus de **23 kg (50 lb)**.
- (b) Les **passagers en Classe Économie Premium** ont droit à **deux bagages enregistrés gratuits**, ne pesant chacun pas plus de **23 kg (50 lb)**.
- (c) Les **passagers en Classe Économie** ont droit à **un bagage enregistré gratuit** ne pesant pas plus de **23 kg (50 lb)**.

2. Bébés

- (a) Pour les **réservations de bébé disposant d'un siège**, le bébé a droit à la même franchise bagage enregistrée mentionnée ci-dessus que les adultes et les enfants, ainsi que de l'enregistrement gratuit **d'une poussette ou d'un landau pliable et d'un siège auto pour bébé**.
- (b) Pour les **réservations de bébé ne disposant pas d'un siège**, le bébé a droit à **un bagage enregistré gratuit** ne pesant pas plus de **23 kg (50 lb)** plus l'enregistrement gratuit **d'une poussette ou d'un landau pliable et d'un siège auto pour bébé**.

3. Les membres du Marco Polo Club et les membres Emerald et Sapphire oneworld

Les membres Diamond du Marco Polo Club, les membres Gold du Marco Polo Club, et les membres Emerald oneworld voyageant en **Classe Économie Premium** ou en **Classe Économique** ont droit à **un bagage enregistré supplémentaire gratuit** pesant au maximum **23 kg (50 lb)**. Les passagers **membres Sapphire oneworld** voyageant en **Classe Économique** ont droit à un bagage enregistré supplémentaire gratuit pesant au maximum **23 kg (50 lb)**.

POLITIQUE DE FRANCHISE BAGAGE ENREGISTRÉ 2

Conformément aux réglementations internationales sur les bagages, aucun bagage enregistré ne peut peser plus de **32 kg (70 lb)**.

Si votre bagage enregistré est transporté sur des vols de plusieurs compagnies aériennes différentes, veuillez consulter la réglementation du transporteur énoncée sur la page suivante pour connaître la politique de la compagnie aérienne en matière de bagages :

https://www.cathaypacific.com/cx/en_HK/baggage/check-in-baggage/carrier-rules.html. Les franchises bagages enregistrés ci-dessous s'appliquent aux vols pour lesquels la politique de Cathay Pacific en matière de bagages s'applique.

Votre franchise bagage enregistré gratuite sera différente selon votre classe de voyage et le type de tarif acheté. Si vous entreprenez un voyage (a) qui comprend un vol sans escale entre Hong Kong et la Nouvelle-Zélande ; (b) dont tous les vols sont assurés par Cathay Pacific ou Air New Zealand uniquement ; et (c) dont l'origine, la destination et toutes les escales entre les deux trajets sont situés à Hong Kong et en Nouvelle-Zélande uniquement, la **Politique B sur les bagages** ci-dessous s'applique. Pour tous les autres passagers, la **Politique A sur les bagages** ci-dessous s'applique.

Tout bagage enregistré excédant la franchise ci-dessous sera facturé selon les tarifs indiqués à la page suivante :

http://www.cathaypacific.com/cx/en_HK/travel-information/baggage/extra-baggage-charges.html. Les frais d'excédent de bagages varient en fonction des trajets et des secteurs parcourus et selon si les frais ont été prépayés au moins 24 heures avant le début de votre vol.

Pour les **adultes et les enfants**, la somme de la **longueur, de la largeur et de la hauteur** d'un bagage enregistré ne peut pas dépasser **158 cm (62")**. Pour les **bébés** voyageant sur un itinéraire pour lequel la Politique B sur les bagages s'applique, la somme de la longueur, de la largeur et de la hauteur de tout bagage enregistré ne peut pas dépasser **158 cm (62")**. Pour les **bébés** voyageant sur tout autre vol (c-à-d pour lequel la Politique A sur les bagages s'applique), la somme de la longueur, de la largeur et de la hauteur de tout bagage enregistré ne peut pas dépasser **115 cm (45")**.

Pour les **billets à tarif réduit pour le personnel (ID)**, veuillez consulter la politique de votre entreprise concernant les franchises bagages, car les politiques suivantes concernant les bagages ne s'appliquent pas aux billets ID.

POLITIQUE A SUR LES BAGAGES – Franchises bagages enregistrés pour la plupart des vols

1. Adultes et enfants

- (a) Les **passagers en Première Classe** ont droit à **trois bagages enregistrés gratuits**, ne pesant chacun pas plus de **32 kg (70 lb)**.
- (b) Les **passagers en Classe Affaires** ont droit à **deux bagages enregistrés gratuits**, ne pesant chacun pas plus de **32 kg (70 lb)**.
- (c) Les **passagers en Classe Économie Premium** ont droit à **deux bagages enregistrés gratuits**, ne pesant chacun pas plus de **23 kg (50 lb)**.
- (d) Les **passagers voyageant en Classe Économique** avec :
 - (i) un **produit tarifaire « Essentiel »** ou un **produit tarifaire « Flex »**, vous avez droit à **deux bagages enregistrés gratuits**, ne pesant chacun pas plus de **23 kg (50 lb)**.
 - (ii) un **produit tarifaire « Léger »**, un **billet d'échange pour voyageur fréquent** ou un **billet de visite de groupe tout compris** ont droit à **un bagage enregistré gratuit** ne pesant pas plus de **23 kg (50 lb)**.

2. Bébés

- (a) Pour les **réservations de bébé disposant d'un siège**, le bébé a droit à la même franchise bagage enregistré gratuite mentionnée ci-dessus que les adultes et les enfants, ainsi que de l'enregistrement gratuit **d'une poussette ou d'un landau pliable et d'un siège auto pour bébé**.
- (b) Pour les **réservations de bébé ne disposant pas d'un siège** voyageant en :
 - (i) **Première Classe**, le bébé a droit à un **bagage enregistré gratuit** ne pesant pas plus de **32 kg (70 lb)** plus l'enregistrement gratuit **d'une poussette ou d'un landau pliable et d'un siège auto pour bébé**.
 - (ii) **Classe Affaires**, le bébé a droit à un **bagage enregistré gratuit** ne pesant pas plus de **32 kg (70 lb)** plus l'enregistrement gratuit **d'une poussette ou d'un landau pliable et d'un siège auto pour bébé**.
 - (iii) **Classe Économie Premium**, le bébé a droit à un **bagage enregistré gratuit** ne pesant pas plus de **23 kg (50 lb)** plus l'enregistrement gratuit **d'une poussette ou d'un landau pliable et d'un siège auto pour bébé**.
 - (iv) **Classe Économie**, le bébé a droit à un **bagage enregistré gratuit** ne pesant pas plus de **23 kg (50 lb)** plus l'enregistrement gratuit **d'une poussette ou d'un landau pliable et d'un siège auto pour bébé**.

3. Les membres du Marco Polo Club et les membres Emerald et Sapphire oneworld

Les passagers disposant de l'une des adhésions suivantes ont droit à un **bagage enregistré supplémentaire gratuit** avec la **même limite de poids** que leur classe de voyage et le même type de produit que ceux indiqués ci-dessus : (a) les membres **Diamond du Marco Polo Club** ; (b) les membres **Gold du Marco Polo Club** ; et (c) les membres **Emerald oneworld**. Les passagers membres de **Sapphire oneworld** voyageant avec un produit au tarif « **Léger** », avec un **billet d'échange pour voyageur fréquent** ou un **billet de visite de groupe tout compris** en **Classe Économique** ont droit à un bagage enregistré supplémentaire gratuit ne pesant pas plus de **23 kg (50 lb)**.

POLITIQUE B SUR LES BAGAGES – Franchise bagage enregistré pour différents vols sans escale uniquement entre Hong Kong et la Nouvelle-Zélande avec Cathay Pacific ou Air New Zealand

1. Adultes et enfants

- (a) Les **passagers en Classe Affaires** ont droit à **trois bagages enregistrés gratuits**, ne pesant chacun pas plus de **23 kg (50 lb)**.
- (b) Les **passagers en Classe Économie Premium** ont droit à **deux bagages enregistrés gratuits**, ne pesant chacun pas plus de **23 kg (50 lb)**.
- (c) Les **passagers voyageant en Classe Économique** avec :
 - (i) un **produit tarifaire « Essentiel »** ou un **produit tarifaire « Flex »**, vous avez droit à **deux bagages enregistrés gratuits**, ne pesant chacun pas plus de **23 kg (50 lb)**.
 - (ii) un **produit tarifaire « Léger »**, un **billet d'échange pour voyageur fréquent** ou un **billet de visite de groupe tout compris** ont droit à un **bagage enregistré gratuit** ne pesant pas plus de **23 kg (50 lb)**.

2. Bébés

- (a) Pour les **réservations de bébé disposant d'un siège**, le bébé a droit à la même franchise bagage enregistré gratuite mentionnée ci-dessus que les adultes et les enfants, ainsi que de l'enregistrement gratuit **d'une poussette ou d'un landau pliable et d'un siège auto pour bébé**.
- (b) Pour les **réservations de bébé ne disposant pas d'un siège**, le bébé a droit à un **bagage enregistré gratuit** ne pesant pas plus de **23 kg (50 lb)** plus l'enregistrement gratuit **d'une poussette ou d'un landau pliable et d'un siège auto pour bébé**.

3. Les membres du Marco Polo Club et les membres Emerald et Sapphire oneworld

Les membres **Diamond du Marco Polo Club**, les membres **Gold du Marco Polo Club** et les membres **Emerald oneworld** voyageant en **Classe Économie Premium** ou en **Classe Économique** ont droit à un **bagage enregistré supplémentaire gratuit** pesant au maximum **23 kg (50 lb)**. Les passagers membres de **Sapphire oneworld** voyageant avec un produit au tarif « **Léger** », avec un **billet d'échange pour voyageur fréquent** ou un **billet de visite de groupe tout compris** en **Classe Économique** ont droit à un bagage enregistré supplémentaire gratuit ne pesant pas plus de **23 kg (50 lb)**.
